

### **1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :**

L'Assemblée Générale Elective du Comité Départemental de Golf Dordogne aura lieu :

***Le mardi 03 novembre 2020 à 19h00  
Au Golf de PERIGUEUX à Marsac sur l'Isle***

### **2. Composition des listes :**

Les listes de candidats doivent respecter les obligations mentionnées ci-après pour être recevables :

- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir (article 5 du règlement intérieur) ;

- Chaque liste doit garantir la représentation de chacun des deux sexes tels que prévus par l'article 5 des statuts et 4 du règlement intérieur de la Ligue Régionale de Golf ;

- Les candidats doivent remplir toutes les conditions suivantes **au jour de la date limite de dépôt des candidatures :**

- Être majeurs ;
- Être licenciés de la FF golf dans la catégorie « membre association sportive » depuis plus de 6 mois ;
- Être membre et licencié d'une association sportive affiliée à la Fédération ayant son siège social dans le ressort territorial du Comité Départemental et en règle avec la FF golf.

**Ne sont pas éligibles au Comité, ne peuvent y être cooptés et ne peuvent en rester membres :**

1. Les personnes de nationalité française condamnées à une peine faisant obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
2. Les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
3. Les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction disciplinaire d'inéligibilité temporaire aux organes dirigeants de la ffgolf.

Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection.

### **3. Chiffres de Référence (en fonction des statuts et RI)**

*Les statistiques départementales des licenciés majeurs « membres AS » 2019 font apparaître les résultats suivants : 1 304 licenciés dont 349 féminines soit 26.76 %.*

**Les listes doivent donc comprendre au moins 7 femmes sur 18 membres pour être recevables.**

#### 4. **Dépôt et recevabilité des listes :**

Conformément au Règlement des Opérations Electorales approuvé par le Comité Directeur du Comité Départemental de Golf Dordogne, les listes des candidats doivent être réceptionnées au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2020 l'adresse suivante :

**Comité Départemental de Golf de la Dordogne**  
Domaine de Saltgourde  
24430 MARSAC SUR L'ISLE

#### 5. **Pièces complémentaires à fournir par les candidats :**

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat :**

- Des attestations sur l'honneur d'absence d'incompatibilité portées de manière manuscrite.

- **Seules les attestations originales (interdiction des copies) seront recevables :**

- Copie de la licence « Membre AS » ou attestation de licence « Membre AS » ;

- Original du bulletin du casier judiciaire (bulletin numéro 3) ;

- \*Copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité).

\* *Une copie du permis de conduire n'est pas autorisée.*